

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5534**

commune (s) : Mions

objet : **Rue Mangetemps - Construction d'un égout circulaire de diamètre 400 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5243 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 400 mm, rue Mangetemps à Mions.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 31 août 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Soterly-Beylat pour un montant de 337 421 € HT, soit 403 555,52 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'un égout circulaire de diamètre 400 mm, rue Mangetemps à Mions, et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises Soterly-Beylat, pour un montant de 337 421 € HT, soit 403 555,52 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2007 - au titre de l'autorisation de programme n° 1429, individualisée à hauteur de 700 000 € TTC, par la délibération n° 2007-3925 en date du 12 février 2007.

**3° - Les montants** à payer en 2007 à hauteur de 337 421 € HT seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2007 - compte 231 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,